

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du mercredi 27 mars 2019 ajournée au 3 avril 2019, du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue à la Polyvalente des Monts, au 101, rue Légaré, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les commissaires :

Mme Johanne Hogue	Présidente
M. Michael Averill	Vice-président
M. Martin Barbeau	
M. Claude Beaulac	
M. Robert Bergeron	
M. Bernard Bouclin	
M. Martin Chrétien	
M. Luc Drapeau	
Mme Michelle Le Quellec	(par téléphone)
M. Michel-J. Lévesque	
Mme Brigitte Provost	

Absence :

M. Robert-M. Dupont	Commissaire
---------------------	-------------

Est aussi présent :

M. Bernard Dufourd	Directeur général agissant à titre de secrétaire de la séance
--------------------	---

1.0 Ouverture de la séance

La présidente, Mme Johanne Hogue, déclare la séance ouverte.

700^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire, M. Luc Drapeau, de nommer le directeur général, M. Bernard Dufourd, à titre de secrétaire de la séance, en remplacement du secrétaire général, M. Louis Piché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.0 Prise des présences et constatation du quorum

Une fois les présences prises, le directeur général, M. Bernard Dufourd, agissant à titre de secrétaire de la séance, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h 05).

Le directeur général fait la présentation de la nouvelle directrice de l'école secondaire Curé-Mercure, Mme Annick Thibault.

Mme Thibault fait une brève allocution sur la vision de son rôle à titre de directrice de l'école secondaire Curé-Mercure.

3.0 Adoption de l'ordre du jour

701^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire, M. Martin Barbeau :

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour en joignant les points 10.3.1 et 10.3.2, pour en faire une seule résolution au point 10.3 portant le titre : « *Répartition de la clientèle 2019-2023 – Aires de desserte* ».

Le projet de l'ordre du jour de la séance tel qu'approuvé est le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 10.0 Gouvernance
 - 10.3 Répartition de la clientèle 2019-2023 – Aires de desserte ([doc. remis séance tenante](#))
- 11.0 Levée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.0 GOUVERNANCE

10.3. Répartition de la clientèle 2019-2023 – Aires de desserte

702^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE préalablement au lancement en consultation relativement à la répartition de la clientèle du secteur centre, le 30 janvier 2019, ont eu lieu des préconsultations les 17, 18 et 23 octobre 2018, conformément à la 573^e résolution du conseil des commissaires en date du 10 octobre 2018;

ATTENDU QUE ces préconsultations portaient sur les critères qui guident les membres du conseil des commissaires dans la réorganisation des aires de desserte pour les établissements scolaires sous sa juridiction;

ATTENDU QU'en vertu des 446^e et 451^e résolutions du conseil des commissaires en date du 28 mars 2018, il a été décidé, notamment, de procéder à l'analyse des aires de desserte du secteur de Sainte-Agathe-des-Monts au cours de l'année scolaire 2018-2019, en tenant compte de la possibilité d'utiliser le Centre des loisirs de Saint-Adolphe-d'Howard et de relocaliser la clientèle de Saint-Adolphe-d'Howard dans leur village;

ATTENDU la 644^e résolution du conseil des commissaires en date du 23 janvier 2019 confirmant l'ouverture d'une école dans le bâtiment sis au 110 à 124, rue du Collège à Saint-Adolphe-d'Howard;

ATTENDU les 642^e et 643^e résolutions du conseil des commissaires en date du 30 janvier 2019 quant au lancement en consultation : redéfinition des aires de desserte du secteur centre et au projet de modification d'acte d'établissement;

ATTENDU QU'à la suite du lancement en consultation du 30 janvier 2019, les usagers concernés, soit tous les parents d'élèves pouvant être déplacés par une redéfinition d'aires de desserte ou une modification d'acte d'établissement se sont vu transmettre une lettre, les invitant à intervenir et à donner leur opinion à l'occasion des consultations publiques, et ce, en respect de l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Laurentides (CSL) a procédé à des consultations publiques dans le secteur centre de son territoire concernant la modification de l'acte d'établissement de certaines de ses écoles aux fins de la modification de l'ordre d'enseignement qui y est dispensé en prenant en considération les données de la clientèle, l'évolution des données démographiques et la capacité d'accueil devant se référer aux données du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES);

ATTENDU la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école (la Politique)* adoptée par le conseil des commissaires le 28 mai 2008 (143^e résolution);

ATTENDU la *Politique relative aux critères d'inscription des élèves* et son annexe 1 afférente, décrivant les aires de desserte (bassins) des écoles;

ATTENDU les représentations et les avis des parents, des municipalités environnantes, de la communauté, des conseils d'établissement et du comité de parents en lien avec les consultations s'étant tenues les 18, 19 et 20 février 2019;

ATTENDU l'analyse des scénarios présentés lors des dites consultations publiques;

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques actualisées de la clientèle établissant la prévision des écoles Fleur-des-Neiges, Lionel-Groulx/Monseigneur-Bazinet et Notre-Dame-de-la-Sagesse;

CONSIDÉRANT que le comité de consultation prévu à la politique reçoit les avis écrits produits au soutien des représentations entendues dans le cadre de l'assemblée publique ainsi que les avis émis par ceux qui ne souhaitaient pas être entendus ou qui n'ont pu l'être et qu'il reçoit les avis écrits soumis par le comité de parents, le conseil d'établissement de l'école visée et du conseil d'établissement de l'école où pourraient être redirigés les élèves;

CONSIDÉRANT que le comité de consultation a étudié tous les avis reçus et préparé une synthèse des arguments présentés, qu'il en fait rapport au conseil des commissaires et qu'il lui émet ses recommandations;

CONSIDÉRANT que les propositions des parents ont été analysées quant à leur faisabilité pour la rentrée scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de consultation et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Michael Averill :

DE REDÉFINIR les aires de desserte du secteur centre pour les écoles Lionel-Groulx/Monseigneur-Bazinet et Notre-Dame-de-la-Sagesse, tel qu'elles figurent en annexe des présentes sous la cote **CC701-19**;

DE MAINTENIR l'aire de desserte actuelle de l'école Fleur-des-Neiges pour l'année scolaire 2019-2020 en y maintenant les secteurs de Val-des-Lacs et de Lantier;

D'OFFRIR aux élèves de 5^e et 6^e année des secteurs concernés la possibilité de terminer leur parcours scolaire dans leur école d'origine, sous réserve de places disponibles;

DE PERMETTRE aux parents des élèves de Val-des-Lacs et de Lantier de déposer une demande volontaire pour intégrer l'école primaire de Saint-Donat, s'ils le désirent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.0 Levée

703^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert Bergeron, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Incidence : Il est 19 h 16).

M. Bernard Dufourd
Directeur général et secrétaire de la séance

Mme Johanne Hogue
Présidente